

Compte rendu de réunion Dragages organisée par l'UNAN 33

L'objectif de la réunion est faire un point sur les dragages : les techniques employées, l'incidence environnementale, la réglementation et de faire un point sur les projets en cours sur le Bassin d'Arcachon et les perspectives.

En présence de :

- Mireille Denechaud
- Benoit Anguenot SOVASOL (gestion des sédiments)
- Nicolas Proulhac IDRA (problématique des dragages)
- Sabine Jeandenand Directrice générale du SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon).

Mireille Denechaud, introduit les points clés qui vont être abordés par les intervenants lors des présentations des société IDRA ,SOVASOL et du SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon).

1. Les Enjeux du dragage sur le Bassin d'Arcachon Présentation IDRA M.Nicolas Proulhac

L'IDRA Environnement est un bureau d'études de conseil, d'ingénierie spécialisé dans les dragages et la gestion des sédiments. Il effectue plus de 300 missions sur toute la France et s'est depuis 2010 implanté sur le Bassin d'Arcachon pour traiter le dossier des vases portuaires.

IDRA: IDRA a participé depuis 2005 au sein du Conseil Général à l'élaboration du SDTVP (schéma de traitement des vases portuaires des différents ports de plaisance et pêche du Bassin d'Arcachon), études auxquelles l'UNAN33 participé.

Plus de 30000 M3 de sédiments des ports, constitués de limons, sables et vases sont à extraire annuellement sur le Bassin d'Arcachon (hors port arcachon).

Selon les conditions de milieu, les sédiments sont aspirés par des dragues/engins équipés d'aspirateurs hydrauliques ou sont extraites avec des engins munis de pelles mécaniques. Les sables chargés en eau peuvent être refoulés directement pour engraisser des plages .Si besoin, les vases transitant par camions sont traitées sur des plateformes dédiées.

L'objectif est de maintenir les sables sur les traits de côte, le reste des sédiments sont revalorisés après traitement. Bien que les **vases du Bassin d'Arcachon soient très peu pollués** la tendance actuelle est d'agir en préventif pour éviter toute pollution des vases. Il s'agit de faire des dragages à bon escient selon les besoins des ports, leur configuration et leur envasement et non plus seulement de tonnage prédéfini,. Ainsi le port d'Arcachon a divisé par 2 les couts de ses dragages.

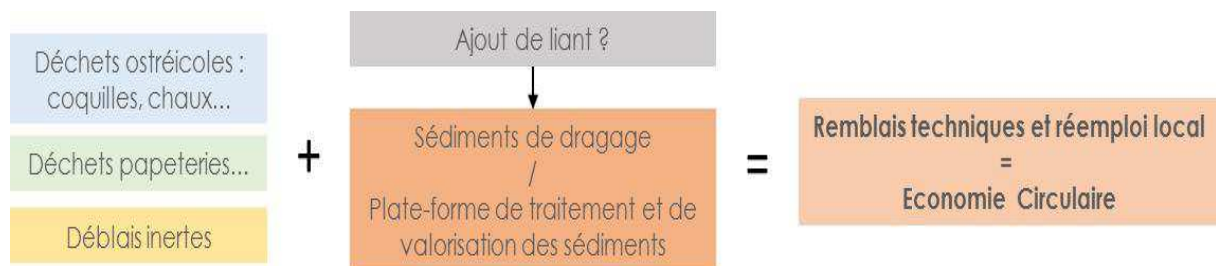
1.1. Contraintes réglementaires

La législation sur les dragages évolue en permanence, requiert une planification pluri annuelle, avec un durcissement pour éviter le relargage des matières nocives en fonction des seuils réglementaires. Les dossiers à instruire vont au-delà du dragage incluant systématiquement une étude d'impact des dragages. L'économie bleue exclue les clapages en mer des sédiments pollués. La loi 2016-816 les concernant, sera applicable en 2025. Le Bassin est plutôt en avance puisqu'il n'y a pas de clapage en mer, les sables extraits sont réutilisés in situ.

La gestion des sédiments à terre est plus compliquée. L'installation classée requiert 12 mois d'instruction en plus des 12 mois requis pour le dragage hydraulique. Ces sédiments Non inerte (salés..), sont Non dangereux. Ils sont traités pour

- ⇒ Stabiliser la pollution éventuelle
- ⇒ Réduire les teneurs en eau
- ⇒ Améliorer les propriétés géotechniques
- ⇒ Constituer une nouvelle matière première secondaire

S'agissant de volume considérable, l'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources et en conséquence, diminuer l'impact environnemental., et les sortir du statut de déchet



Quelques exemples ; réemplois en BTP, amendement en agriculture. Les matières extraites des dragages des voies navigables sont repositionnées sur les bassins versants.

2. La gouvernance et les réalisations sur le Bassin d'Arcachon

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon Sabine Jeandenat

La gouvernance actuelle est de dissocier le propriétaire du gestionnaire du port. L'autorité portuaire est propriétaire du port. Trois cas de figure se présentent sur le Bassin en matière de gestion : le département, la commune ou un gestionnaire privé.

Le SIBA n'intervient que sur les ports communaux : tous les ports dont il a la charge ont été dragués les 10 dernières années. Sur les ports BA, le département n'a dragué que 2 ports : La Barbotière et le port du canal qu'il a sous-traités au SIBA.

. La demande de dragage peut émaner de professionnels ou des acteurs du territoire.

Si la demande est justifiée, le SIBA instruit un dossier à valider auprès des communes.

Pour les travaux : on favorise le travail en régie plutôt que la sous-traitance. Pour les travaux mécaniques le SIBA n'ayant pas de compétence , une consultation est lancée avec appel d'offres

On privilégie l'hydraulique, en Régie du SIBA, pour des raisons de coûts et de facilité de mise en œuvre. Sur le Teich c'est plus simple de faire de l'hydraulique car il y a une canalisation pour évacuer dans le bassin d'égouttage.

Pour les ports de Gujan,, le bassin de la Molle est aménagé pour un dragage hydraulique.

Travaux réalisés depuis 10 ans

- ⇒ Ares 2007/2016 3500 M3 en cours de séchage
- ⇒ Andernos : 2010 15000 M3 Mécanique évacués vers les Quinconces.
- ⇒ Fontenevieille 17000 m3 sur le port et chenal : évacués sur bassin de Titoune
- ⇒ Cassis : 2010 9000 m3 => Bassin de titoune (mécanique)
- ⇒ Le port des tuiles : 900 m3 Bassin des 4 paysans.
- ⇒ Le Teich Janvier 2017 7500 m3.
- ⇒ La Hume : 2009 4000 m3 évacués sur le bassin de Verdalles
- ⇒ Audenge : 13500 M3 évacuées sur le bassin d'audenge.
Les 3 darses sont traitées comme 3 ports car des techniques différentes.

Les récurrences de dragages sont différentes. Elles dépendent du niveau d'envasement et de la capacité de stockage. Le SIBA priorise les lieux où le besoin est important. On favorise des dragages plus réguliers car moins impactant sur le milieu et moins traumatisant pour les usagers.

Tous les engagements dont le SIBA a la charge ont été réalisés. Pour la Teste, le SIBA n'a pas de légitimité pour intervenir. Seule la quantification des volumes a été estimée, La Teste est placée sous autorité et gestion départementales et sera dans l'escarcelle du syndicat mixte

2.1. Perspectives

- Audenge en 2017
- Les tuiles
- Le Teich
- Entrée du port de la Hume

Financement

Le budget annuel (assainissement et maritime) est de 7 M€ avec une répartition des montants sur les communes (COBAS et Nord Bassin). Actuellement, pour l'attribution, on priorise le besoin, dans un souci technique de solidarité, sur la base d'une entente politique entre les communes

Cyril Clément est en charge de la préfiguration du Syndicat mixtes pour la gestion des ports selon la loi NOTRE. L'autorité portuaire et le gestionnaire sont rassemblés dans une seule entité. Les ports départementaux doivent se repositionner sur ce qu'ils souhaitent faire dans le cadre du syndicat mixte qui sera créé en avril 2017. Les autres ports ne sont pas concernés par la loi NOTRE.

- ⇒ Arcachon souhaite reprendre la gestion du Port.
- ⇒ Port d'Ares/Andernos/Lanton : gestion dpt et gestion communale. Les 2 se sont portés candidats car ils souhaitent une gestion commune => le préfet pourra créer un syndicat mixte
- ⇒ Audenge ce sera la commune qui va gérer.
- ⇒ Les indéterminés passent à la maille.
- ⇒ La Hume/ La molle repris par Gujan
- ⇒ La teste : sera dans le syndicat mixte.

Pendant un temps le SIBA n'aura plus la légitimité pour intervenir dans certains ports. Le SIBA ne peut pas répondre à des appels d'offres. Avec le département une convention de mutualisation avec le SIBA est envisagée, les réflexions sont toujours en cours.

Perspectives

Création d'un site ouvert pour recevoir le stockage des sédiments de dragage sur le Nord Bassin 8 ha 20000 M3/an sédiments. Ce projet, localisé sur Ares, à proximité de la D106 répond à plusieurs besoins

- Diminution des évacuations par route. Il n'y aura plus de camions sur le tour du bassin route.
- Permettrait de vider les bassins existants.
- Zones tampons pour travailler les sédiments (Bassin de travail et bassin de décantation.

6 bassins pour que les engins puissent retourner les vases depuis le bord.

- Bassin d'égouttage (sédiments frais)
- Bassin de stockage (sédiments provenant d'autres bassins)
- Aire de travail couverte
- lagunes

Le SIBA a été confronté à plusieurs problèmes : le farfadet de Laiche, l'engoulement, ont fait reculer le projet. Après des concertations d'experts, la LPO et C.Feigne ont modifié le projet pour innover en se servant du site pour préserver non pas quelques espèces mais l'élargir à tous les taxons. Faire des îles, laisser de l'eau, mettre des friches/Nichoires pour favoriser la biodiversité.

Aux Quinconces : travail avec le conservatoire du littoral pour réduire le bassin par 2.

3. Traitement des Matériaux La plateforme de traitement Sud-Bassin **La société SOVASOL Benoit Anguenaud**

SOVASOL, filiale d'ARTESA, assure la gestion, le traitement et la valorisation d'éco-matériaux sur la plateforme dédiée commune du Teich.



La superficie de la plateforme est de 11 ha contenant plusieurs bassins de décantation et de zones de traitement. La capacité de traitement est de 65000 M3/an, la durée de transit des sédiments est de 3 ans. Le site est classé ce qui signifie qu'il est soumis à une réglementation stricte : provenance et analyse des matériaux entrants, certificat d'acceptation et suivi des déchets.

Les bassins d'égouttage sont étanches (PEHD de 1.5 mm), la qualité des eaux sous terraines et des rejets sont analysés régulièrement et envoyés à la DREAL.

3.1. Cycle de gestion des sédiments



Ex du Port d'Arcachon : Entre janvier et Avril 2016 => 37500 m3 de sédiments extraits, 8 rotations effectuées par 8 camions par jour. .

- Egouttage : drainage naturel et retournement de tps en tps.
- Aération active pour mieux les égoutter. Stockage en andains pendant 3 ans.
- Suivi de qualité physico chimique. Test de percolation
- Le but étant de sortir les matériaux avant les pluies d'octobre pour les mettre à l'abri.
- Traitement à la chaux => diminue la teneur en eau

- Ajout de liant => pour améliorer la portance de matériaux (ex sur les routes)

Valorisation de 10000 m3 en merlon sur le site

Lorsque SOVASOL a augmenté sa capacité en 2014, les matériaux traités ont été réutilisés pour créer un nouveau bassin, en construisant des digues de protection

La société garantit la non-toxicité de matières en sortie de traitement que l'on utilise en Sous-couche routière et de fondation : béton concassés et calibrés.

Après avoir félicité les intervenants , Mireille Denechaud rappelle que, dans la suite de la problématique de l'incidence de la Plaisance sur l'Environnement, la prochaine

Réunion de l'UNAN33 sur les anti-fooling qui aura lieu le 14 décembre à 14H30

dans les locaux de l'APPBA à Arcachon

Elle propose à C Bertrand, membre du bureau du PNM BA d'intervenir pour favoriser les relations d'échanges entre les acteurs des loisirs en mer

C Bertrand souhaite favoriser une meilleure communication entre les acteurs des loisirs nautiques, Elle propose pour cela d'organiser des réunions avant les réunions du bureau pour débattre des sujets présentés au PNM. Les personnes intéressées peuvent envoyer un mail à xinebertrand@gmail.com ou un SMS au 06 62031556 avec vos coordonnées. Pour information la prochaine réunion du bureau aura lieu le 13 janvier 2017.